Cher NOM DE L'ENTREPRISE,

Nous vous remercions de votre courriel et des informations sur vos produits en contreplaqué de bouleau/sciages mélèze.

Comme vous le savez, nous sommes une entreprise basée en France et le la Commission européenne a imposé une série de mesures législatives qui rendent désormais illégale l'importation de matériaux originaires de Russie et de Biélorussie. Cette interdiction s'applique à la fois aux marchandises expédiées directement de Russie ou de Biélorussie et aux marchandises qui arrivent indirectement après avoir été transformées dans des pays tiers comme la Chine.

Cela signifie qu'en tant qu'entreprise réputée, nous ne sommes pas autorisés à acheter du contreplaqué/sciages contenant du bouleau/mélèze ou d'autres espèces d'arbres originaires de Russie ou du Belarus. Cela constituerait une violation des lois européennes et porterait atteinte à la réputation de notre entreprise, de nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement et de nos clients.

Nous aimerions partager avec vous la note technique ci-jointe de notre fédération commerciale (LCB) qui explique en Français et en Anglais les sanctions actuelles et l'interdiction du bois russe/biélorusse. N'hésitez pas à nous contacter, si vous avez des questions concernant l'interdiction.

Nous vous demandons donc de confirmer le pays d'origine du bouleau ou d'autres essences contenus dans le contreplaqué proposé / dans les sciages proposés et nous pourrions avoir besoin de votre aide pour fournir des preuves supplémentaires de l'origine du bois.

Nous vous remercions,

Nom de la société française

[Une copie de la lettre en anglais est fournie ci-dessous. En cas de conflit entre les deux versions, la version françaises prévaudra].

ENGLISH VERSION :

Dear COMPANY NAME,

Thank you for your email and the information about your birch plywood/larch sawn timber products.

As you know, we are a company based in the European Union and the European Commission has imposed a series of legislative measures which now make it illegal to import materials from Russia and Belarus. This ban applies both to goods shipped directly from Russia or Belarus and to goods that arrive indirectly after being processed in third countries such as China.

This means that as a reputable company we are not allowed to buy plywood/sawing containing birch/larch or other tree species originating from Russia or Belarus. This would be a violation of European laws and would damage the reputation of our company, our supply chain partners and our customers.

We would like to share with you the attached technical note from our trade federation (LCB) which explains in English and French the current sanctions and ban on Russian/Belarusian timber. Please do not hesitate to contact us, if you have any questions regarding the ban.

We therefore ask you to confirm the country of origin of the birch or other species contained in the proposed plywood / sawn timber and we may need your help to provide further evidence of the origin of the wood.

Thank you,

Name of the French company